chanted by every breeze. » Quoique M. Colebrooke ait adopté cette traduction dans le Digest of Hindu law, je doute qu'elle offre le vrai sens. Le mot बाय: désigne ici, à ce que je crois, le Dieu Vâyou lui-même. On sait que l'intervention du Dieu du vent, pour déclarer la vérité, et pour faire connaître l'innocence d'un personnage injustement accusé, est un moyen surnaturel frequemment employé dans les poëmes héroïques des Indiens. Je citerai pour exemples l'Épisode de Nala (chap. XXIV, sl. 36), le Râmâyana, (liv. I, chap. I, sl. 81) et l'Histoire de Sacountala (chap. VII, sl. 106). Ne peut-on pas supposer que les vers en question qui renferment un précepte de la plus haute sagesse, ont été chantés par le Dieu Vâyou?

SI. 43, v. 1. यथान्येन विद्धं मृगं कृत्तसारं तस्मिन्नेव किंद्रे पश्चादन्यस्य विध्यतः ग्राविद्धः न्तिमः शरो नि-ष्पत्तो भवति ॥ (Coullouca.) — v. 1, a. यथाविद्धः क्ष्म. Calc. क्ष्म. Lond. ms. beng. — यथा निप्तः ms. dévan. Suivant M. Haughton le ms. de M. Wilkins et les Nos V et VII portent निप्रः, mais je crois que c'est une faute d'impression et qu'il faut lire निप्तः — v. 2, a. निप्रं क्ष्म. Calc. क्ष्म. Lond. ms. beng. — निप्तं ms. dévan.

SI. 44, v. 2. येन स्थाणुमुत्पात्य चेत्रं कृतं तस्येव तत्

bernieupon era de They who are acquainted